

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 15.12.2015

Présidence : M. Albert Lambelet, Syndic
Présents : 60
Majorité : 31
Scrutateurs : MM. Pierre Tissot et Jacques Maradan
Excusés : Mme Renate Mesnil, MM. Daniel Angéloz, François Chenaux, Marcel Mesnil, Christian Rebetez et Claude Vaucher.

M. Albert Lambelet, Syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et informe que les délibérations seront enregistrées.

L'Assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.80.

M. le Syndic constate que l'Assemblée peut valablement délibérer.

M. le Syndic informe que le Conseil communal a décidé, après analyse de la forme juridique proposée, de retirer le point 3.4. Participation à la Fondation du projet Chanteclair. Il donnera des informations dans le point 4. de l'ordre du jour ci-après.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 12 mai 2015. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée et est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
2. Budget de fonctionnement 2016 ;
3. Budget des investissements :
 - 3.1 Rénovation de locaux dans divers bâtiments et vote du crédit y relatif ;
 - 3.2 Achat de mobilier et vote du crédit y relatif ;
 - 3.3 Assainissement du réseau des eaux usées et claires et vote du crédit y relatif ;
4. Informations sur le projet Chanteclair à Givisiez ;
5. Adoption des modifications des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) ;
6. Divers

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 12.05.2015

M. Albert Lambelet, Syndic, informe que le procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 12.05.2015 ne sera pas lu. Il a été à disposition des citoyens-nes à l'Administration communale dix jours avant l'Assemblée communale et publié sur le site de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. Albert Lambelet, Syndic, propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal.

Au vote l'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée du 12 mai 2015.

2. Budget de fonctionnement 2016

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale, présente le budget de fonctionnement pour l'année 2016.

Elle présente l'évolution du compte de fonctionnement pour la période 2010 à 2016. L'augmentation des recettes 2013 proviennent des rentrées supplémentaires dues à la vente des terrains attribuées aux réserves et les charges en raison du début des imputations internes des frais financiers.

Le budget de fonctionnement 2016 prévoit un total des recettes de Fr. 10'374'435 et un total des charges de Fr. 10'369'883, ce qui représente un bénéfice présumé de Fr. 4'552.

Elle informe que le budget est en augmentation de Fr. 300'000 pour les raisons suivantes :

1. + 107'000 pour les affaires sociales, en particulier l'accueil extra-familial, les crèches en particulier ;
2. + 135'000 pour l'environnement :
 - Externalisation de la partie technique de la gestion des constructions (permis et contrôles) pour Fr. 135'000 (offre basée sur le nombre de permis accordés ces dernières années, une partie fixe (frais uniques, informatisation des données) et une partie en fonction du volume et de la complexité des dossiers ;
 - Imputation des forces administratives dévolues à ce dossier ;
 - En contrepartie, augmentation des émoluments ;
 - Augmentation du volume des déchets déposés à la déchetterie et donc des frais d'élimination et/ou de recyclage
3. Diminution des frais pour l'enseignement suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire.

La proportion globale des charges liées est de 52%. Nous calculons ici uniquement les frais directement facturés par l'Etat ou les associations de communes dont nous sommes membres. Mais de nombreux frais sont tout simplement obligatoires : par exemple pour l'enseignement, il y a Fr. 650'000, soit 20% « non liés » qui sont dus à l'entretien des bâtiments (conciergerie, réparation, énergie, frais financiers) mais qui pourraient être considérés comme liés.

Elle donne les précisions suivantes par dicastère :

Administration

Ce chapitre est globalement stable, tout en présentant des fluctuations dans divers comptes. En particulier, nous relèverons le départ en retraite anticipée du secrétaire-caissier et son remplacement à venir, ainsi que la ventilation mentionnée en préambule des charges du personnel technique dans le dicastère de l'aménagement. D'autre part, nous avons maintenu un montant de 10'000 francs pour les frais de fusion.

Ordre public

L'augmentation des charges de ce dicastère est due à celle de notre participation aux frais du service officiel des curatelles.

Enseignement

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire a des implications importantes sur ce dicastère. Ainsi, les charges salariales de la scolarité obligatoire étaient jusqu'ici réparties à 65%-35% entre les communes et le canton pour l'école enfantine et primaire, et à 30%-70% pour le cycle d'orientation. Dès à présent, elles sont réparties moitié-moitié pour les communes et le canton, d'où une diminution des charges pour l'école enfantine et primaire, et une augmentation pour la participation au cycle d'orientation. D'autre part, les transports scolaires sont entièrement à la charge des communes, mais les moyens d'enseignement sont pris par le canton. Il en résulte une diminution de 40'000 francs environ.

Culte, culture et loisirs

Les charges liées induites par nos participations aux dépenses du Conservatoire et à Coriolis infrastructures justifient l'augmentation des charges de ce dicastère.

Santé

Les charges de ce dicastère sont à 97% liées. La diminution des frais d'ambulance et de notre participation aux homes médicalisés ne compensent que partiellement l'augmentation des soins spéciaux et ambulatoires, d'où l'augmentation de 10'000 francs.

Affaires sociales

Comme indiqué dans le préambule, les charges de ce dicastère sont en augmentation de 9%, dont les trois quarts sont causés par le subventionnement des crèches, le reste concernant notre participation aux dépenses cantonales pour les institutions spécialisées ainsi que pour les frais d'assistance.

Transports et communication

L'augmentation de 3 % des charges nettes de ce chapitre sont induites d'une part par les frais d'étude pour la modération de trafic et par une nouvelle charge liée : notre participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire.

Aménagement et environnement

Ce dicastère est largement soumis au principe de l'autofinancement, les recettes devraient en principe couvrir les dépenses, au moins à raison de 70%. Et comme indiqué en préambule, l'augmentation des charges provient de l'imputation des charges du personnel technique et du projet du mandat pour la gestion des constructions.

Economie

Rien à signaler pour ce dicastère, si ce n'est les résultats de la production d'énergie par nos panneaux photovoltaïques qui induisent la différence par rapport aux comptes 2014.

Finances et impôts

Le chapitre des finances enregistre une augmentation des recettes nettes d'environ 290'000 francs. Les montants des impôts des personnes physiques et morales sont basés sur les données du Service cantonal des contributions ainsi que sur les facturations établies jusqu'au mois d'octobre 2015 et l'évolution prévisible de la population. Ainsi, nous pouvons raisonnablement tabler sur une augmentation de 60'000 francs pour les personnes physiques (revenu et fortune), de 25'000 francs pour les personnes morales, en raison de l'implantation de plusieurs nouvelles entreprises, de

20'000 francs pour l'impôt sur les mutations en raison des transactions immobilières prévues et de 16'000 francs pour l'impôt sur les véhicules. D'autre part, en raison des amortissements effectués ces dernières années et des taux d'intérêts plus avantageux, nos charges financières diminuent de 85'000 francs.

Budget des investissements 2016

1. Investissements dont les objets ont déjà été votés lors d'assemblées précédentes :

Vente de terrain zone Centre		600'000
Assainissement de réseaux d'eau potable	210'000	
Vente de terrain quartier Champ de la Croix		1'250'000

2. Investissements dont les objets doivent être votés lors de l'assemblée du 15 décembre 2015 :

Rénovation des bâtiments	101'500	
Achat de mobilier	45'000	
Assainissement des eaux usées et claires	2'000'000	

3. Investissements dont les objets seront votés ultérieurement :

Etude du bâtiment de la zone Centre	150'000	
Rénovation bâtiment	8'500	
Achat de matériel informatique	55'000	
Transformation de la zone sportive	1'000'000	
Réfection réseau routier	100'000	
Chemins pédestres	30'000	
Modération de trafic	500'000	
Construction de conduites d'eau potable	100'000	
Reprise des infrastructures	100'000	
Taxes de raccordement		50'000
Construction et réfection des canalisations	150'000	
Reprise infrastructures eaux usées	50'000	
Taxes de raccordement		100'000
Projet Chanteclair	1'500'000	

4. Récapitulation

	DEPENSES 2016	RECETTES 2016
Investissements bruts	6'100'000	2'000'000
Investissements nets		4'100'000

M. Jacques Pierret, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière « La commission financière a pris connaissance du budget de fonctionnement. Ce budget présente pour 2016 un résultat économique positif de Fr. 4'552.--. La commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement proposé pour 2016.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, le budget de fonctionnement 2016.

3.1 Rénovation de locaux dans divers bâtiments et vote du crédit y relatif ;

M. André Bruderer, Conseiller communal, informe que le Conseil communal aimerait entreprendre dans le courant de l'année 2016 les travaux suivants :

1. Assainissement et remplacement de la cuisine de la cabane Fr. 20'000.-- ;
2. Remplacement des tables de la halle et de la buvette : Fr. 38'000.-- ;
3. Travaux de peinture divers dans les salles de classe et les vestiaires : Fr. 12'000. -- ;
4. Achat d'une autolaveuse pour le nettoyage des bâtiments : Fr. 10'500. -- ;
5. Assainissement des abris de bus de Montaubert et du Centre sportif : Fr. 14'000. -- ;
6. Installation d'armoires dans le bâtiment scolaire : Fr. 7'000. -- ;

Pour le financement de ces travaux, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit de CHF 101'500. --. Cet investissement sera financé par un emprunt de Fr 101'500. -- pour autant que les liquidités ne soient pas disponibles. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 2'030. -- pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 3 %.

M. Jacques Pierret, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière « La commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement. Cette dépense sera financée par un emprunt de Fr. 101'500.--. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 2'030.-- pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 3 %. Toutefois, la commission financière propose de prendre ce montant dans les liquidités de la commune si celles-ci le permettent. La commission demande que certaines petites dépenses, concernant l'entretien ou la rénovation, soient, dans le futur, portées dans le compte de fonctionnement ».

M. Jean-Marc Kuhn appuie la proposition de la commission financière concernant la prise en charge par le compte de fonctionnement des divers frais d'entretien.

M. le Syndic répond le Conseil communal tiendra compte de cette proposition lors des prochains travaux d'entretien à effectuer.

M. Georges Guex souhaite que le Conseil communal porte son choix sur des tables plus légères pour permettre de faciliter la mise en place de la halle lors des manifestations.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, le crédit d'investissement de Fr. 101'500.-- pour le financement des travaux de rénovation des bâtiments.

3.2 Achat de mobilier et vote du crédit y relatif ;

Mme Isabelle Bussey, Conseillère communale, informe que lors de la rénovation du bâtiment scolaire en 2010, compte tenu de l'état du matériel, seule la moitié des bureaux et des chaises pour les salles de classe a été changée. Aujourd'hui, il est nécessaire de remplacer ces bureaux et chaises, c'est la raison pour laquelle nous demandons un crédit d'investissement de Fr. 45'000.-- pour le remplacement de ce mobilier.

Pour le financement de cet investissement, le Conseil communal vous propose d'utiliser les liquidités disponibles.

M. Jacques Pierret, membre de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière « La commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement pour l'achat de mobilier de Fr. 45'000.--. Cette dépense sera financée par les liquidités disponibles de notre commune ».

M. François Menétrey demande ce que l'on a fait de l'ancien matériel.

Mme Isabelle Bussy, Conseillère communale, répond qu'en raison du mauvais état de ce matériel, la commune n'a pas pu offrir ce mobilier.

Au vote, l'Assemblée communale, accepte par 57 oui, 1 non et 2 abstentions le crédit d'investissement de Fr. 45'000.-- pour le financement de l'achat de mobilier.

3.3 Assainissement du réseau des eaux usées et claires et vote du crédit y relatif ;

Mme Chantal Angéloz, Conseillère communale, informe que des crédits ont été accordés par les Assemblées communales de l'année 2014. Il s'agissait de l'assainissement du réseau d'eau potable au Champ de la Vigne. Par la même occasion, Frigaz devenu depuis peu Sinef souhaitait étendre son réseau de gaz.

Puis, en février dernier, Frigaz a informé la commune de son intention d'étendre son réseau à la route de Givisiez.

Dans les deux secteurs, des contrôles à l'aide de caméras ont été effectués. Ils ont démontré que les canalisations d'eaux usées sont aussi en mauvais état. Des racines ont envahi conduites et collecteurs.

Réaliser ces travaux en une seule fois permettra de disposer d'un réseau d'eaux claires et usées en séparatif entièrement neuf en même temps que le réseau d'eau potable et de nouvelles possibilités de raccordement au gaz.

Des économies seront ainsi réalisées. Les travaux de fouilles se feront une seule fois.

Enfin, les habitants de ces deux secteurs n'auront pas à subir les inconvénients d'un chantier à plusieurs reprises.

Le devis total pour l'assainissement du réseau des eaux usées et claires pour ces deux quartiers s'élève à Fr. 2'000'000.--. En conséquence, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement. Le financement sera assuré par un prélèvement sur les liquidités courantes disponibles et le solde par un emprunt.

M. Jacques Pierret, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière « La commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement de Fr. 2'000'000.--. Le financement sera assuré par un prélèvement sur les liquidités courantes disponibles et le solde par un emprunt. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 27'000.-- auxquels il faut ajouter l'amortissement de 4% ».

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, le crédit d'investissement de Fr. 2'000'000.-- pour le financement de l'assainissement du réseau des eaux usées et claires.

4. Information sur le projet Chanteclair à Givisiez

M. le Syndic présente le projet selon les informations communiquées dans le bulletin d'information du 15.12.2015. Il informe que suite à un examen approfondi des conséquences de la création d'une fondation, le Conseil communal a décidé de retirer l'objet de l'ordre du jour, pour permettre de procéder à un examen de plusieurs pistes qui permettront de garantir une rentabilité sur ce placement. Ces pistes seront soumises à la commune de Givisiez.

5. Approbation des modifications des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux

Mme Pascale Michel, Conseillère communale, présente les statuts de l'ACSMS en précisant que cette modification poursuit un double but.

Elle est, en premier lieu, destinée à concrétiser les mesures de réorganisation préconisées dans les rapports d'audit des 15 octobre 2013 et 11 mars 2014, établis par l'expert mandaté par le Comité de direction.

Parmi ces mesures figure la création d'un poste de directeur ou de directrice général(e), chapeautant l'ensemble des services de l'ACSMS. On vise ici les services qui seront désormais centralisés (ressources humaines, finances et comptabilité) et les institutions affiliées ou partenaires de l'ACSMS (home médicalisé de la Sarine, foyer de jour, service d'ambulance de la Sarine, aide et soins à domicile). Or, la création de ce poste nécessite, d'une part, que l'organisation de ces institutions ainsi que les compétences du comité de direction soient revues. En particulier, l'intégration de l'aide et des soins à domicile au sein de l'ACSMS entraînera la dissolution de la Fondation qui, jusqu'ici, assumait cette tâche dans le district. D'autre part, les changements statutaires intervenus ces dernières années, auxquels s'ajoutent ceux qui sont proposés aujourd'hui, rendent difficilement compréhensibles la lecture des clauses d'ordre financier. Les dispositions relatives à la limite d'endettement, aux frais d'exploitation et aux frais financiers seront désormais regroupées et simplifiées, sans que les principes applicables jusqu'à ce jour ne soient remis en cause. Ainsi, la clé de répartition des frais d'exploitation et des frais financiers reste la même (sous réserve de la correction d'une erreur concernant la répartition des frais de fonctionnement de la Commission de district pour les soins et l'aide à domicile, qui obéira désormais à la clé de répartition générale). Au vu des travaux prévisibles liés au manque de place du service d'ambulance et de l'ancienneté du HMS, il est en revanche proposé de porter la limite d'endettement destinée à financer les investissements de l'ACSMS de Fr. 13'000'000.00 à Fr. 30'000'000.00.

En second lieu, il s'agit de profiter de cette modification pour entreprendre le toilettage des statuts sur certains points. Il en est ainsi du nom et des buts de l'ACSMS.

Elle présente ensuite les nouveaux statuts publiés dans le bulletin communal du 15 décembre.

M. Jean-Marc Kuhn demande si le statut du personnel est soumis dans ces statuts.

Mme Pascale Michel, Conseillère communale, répond que le personnel est soumis à la loi du personnel de l'Etat.

Au vote, l'Assemblée communale approuve par 59 voix et 1 abstention la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux.

6.Divers

M. le Syndic informe que le dossier concernant la modération de trafic a été bloqué pendant 3 ans dans les services de l'état. Le dossier a été réadapté et il sera à l'enquête publique durant le 1^{er} semestre 2016.

M. Claude Baechler, Conseiller communal, présente le projet :

- Une zone 30 km/h est prévue sur le tronçon de la route du Centre se trouvant devant l'école ;
- Au chemin de la forêt, il est prévu d'installer un dos d'âne pour sécuriser le passage des piétons ;
- Dans les quartiers, il est prévu de réaliser un obstacle naturel permettant le parage des voitures.

A M. Jean-Claude Spicher, M. Claude Baechler, Conseiller communal, répond qu'il est prévu une signalisation avec marquage et un décrochement à l'entrée du village sur la route de Belfaux et la route de Matran. Pour l'entrée au village par la route de Givisiez, le dossier est en cours d'étude.

Mme Marie-Thérèse Simonet relève que le signal de la limitation de la circulation à 60 km en direction de Chésopelloz se trouve à 20 m avant la rentrée du quartier de l'Evangile. De ce fait, cela génère des dangers puisque les automobilistes accélèrent avant la rentrée du quartier.

M. Claude Baechler, Conseiller communal, répond que la limitation restera à 60 km/h, mais qu'une demande de créer une bande cyclable et de déplacer la signalisation est en cours d'étude.

M. Jean-Marc Kuhn relève que, dans certaines communes, il y a des limitations à 30 km/h sur des secteurs où il y a des constructions que d'un seul côté de la route.

M. Michel Richard souhaite une limitation de vitesse à 60 km/h sur la route Jo Siffert et l'aménagement d'un passage piétons. Il relève aussi que les passages piétons dans le village n'ont pas assez de couleur.

M. Claude Baechler, Conseiller communal, répond que le marquage des passages piétons a été partiellement effectué en raison du projet de la modération de trafic qui prévoit des déplacements. En ce qui concerne la route Jo Siffert, le Conseil communal vient de relancer les services de l'Etat pour demander l'autorisation de la limitation de vitesse et la création d'un passage piétons.

M. Richard Michel propose de demander aux entreprises de soutenir cette demande.

M. Claude Baechler, Conseiller communal, précise qu'un passage piétons sera aménagé depuis le centre commercial jusqu'à l'abri de bus de Montaubert.

Mme Cécile Hetault demande pourquoi la commune n'a pas installé un abri de bus à la rte d'Amont.

M. Claude Baechler, Conseiller communal, répond que la commune n'a toujours pas trouvé d'arrangement avec le propriétaire.

M. Jean-Claude Spicher relève que le trafic nocturne des camions est récurrent. Il souhaite que la commune introduise une limitation de la vitesse du trafic nocturne.

M. Michel Richard souhaite que la commune prenne les mesures en vue d'assainir les installations du terrain de football pour éviter une pollution provenant des produits utilisés pour le marquage des terrains.

M. le Syndic répond que le processus est en cours de réalisation.

M. Georges Guex demande ce qui est prévu dans le projet d'étude du bâtiment de la zone centre.

M. le Syndic répond que la commune examine actuellement le manque de locaux dans la commune.

M. François Menétrey demande d'aménager une place de parc pour handicapé devant l'administration communale.

M. le Syndic répond que le Conseil communal va analyser de la nécessité de créer cette place de parc.

M. François Menétrey demande si l'information concernant le cirque publiée dans le bulletin est payante.

M. le Syndic répond que cette publicité n'est pas payante.

M. Antoine Guisolan, Président de la société de Jeunesse, demande si la commune prévoit la mise à disposition d'un local de jeunesse.

M. le Syndic répond que, pour l'instant, la commune n'as pas de locaux libres. Par contre, dans l'étude en cours du bâtiment de la zone centre, le Conseil communal tiendra compte des besoins de toutes les sociétés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie le personnel communal, les membres des commissions, le corps enseignant, le corps des sapeurs-pompiers et ses collègues du Conseil communal. Au nom du Conseil communal, il souhaite un heureux Noël et ses vœux de joie, de réussite et de plaisir pour l'année 2016.

Il invite les participants à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 2110 heures

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. H. H.', written over a circular official stamp. The stamp is from the 'Conseil communal de Corminboeuf (Frba)' and features a central coat of arms with a crown and a star at the bottom.